



HAL
open science

Syndicalismes égyptiens

Elisabeth Longuenesse, Didier Monciaud

► **To cite this version:**

Elisabeth Longuenesse, Didier Monciaud. Syndicalismes égyptiens. Vincent Battesti, François Ireton. L’Égypte au présent, Inventaire d’une société avant révolution, Actes Sud, pp.367-384, 2011, Sindbad. halshs-00639007

HAL Id: halshs-00639007

<https://shs.hal.science/halshs-00639007v1>

Submitted on 12 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Syndicalismes égyptiens

Doublement clivé, d'abord entre des organisations syndicales officielles soumises au pouvoir et un ensemble de petits groupes qui tentent d'organiser les luttes, ensuite entre une grande fédération ouvrière hyper centralisée et bureaucratisée, et une vingtaine de syndicats corporatistes de classe moyenne, regroupant les professions diplômées, le paysage syndical égyptien est pour le moins paradoxal.

La Fédération générale des syndicats de travailleurs d'Égypte (FGSTE) est un colosse aux pieds d'argile. Forte de ses 3,9 millions de membres (un quart de la population active), elle dispose de 1 745 comités syndicaux, de 21 000 cadres syndicaux élus dans les entreprises, de 23 syndicats de branche et de 17 fédérations régionales. L'adhésion est automatique pour les salariés du secteur public industriel, des services publics et de l'administration. Sa puissance matérielle, loin d'être négligeable, repose sur plusieurs institutions : une banque, une « Fondation culturelle ouvrière » avec 58 centres dans le pays, des universités ouvrières et 76 instituts culturels spécialisés, des hôtels, clubs et villages de vacances, un parc immobilier conséquent, sans oublier les théâtres, bibliothèques et restaurants. Les cotisations représentent 50 millions de livres annuelles (environ 8 millions d'euros) sans parler des aides de l'État et des financements étrangers. La centralisation est extrême. Il n'existe pas de niveau régional intermédiaire. Depuis 1981, le comité syndical au niveau de l'entreprise ne possède plus de personnalité juridique. Il ne peut prendre des initiatives, négocier ou mener des actions sans l'accord de l'instance supérieure. La gestion des syndicats est très bureaucratique et l'élite syndicale se caractérise par son conservatisme, son immobilisme et sa soumission au régime, mais aussi par ses liens étroits avec le milieu des hommes d'affaire du secteur privé.

Depuis l'introduction du multipartisme dans les années 1970, la tutelle du pouvoir passe par le contrôle du procureur socialiste¹ sur les candidatures aux élections syndicales. Elle prend aussi la forme d'une coordination avec le PND (Parti national démocratique) : des dirigeants de la FGSTE siègent au parlement et dans les conseils locaux, la Fédération apporte un appui massif au président Moubarak lors des élections présidentielles. Aujourd'hui, alors que la politique de privatisation est en train de démanteler la base sur laquelle elle s'appuie, la direction de la Fédération syndicale continue à soutenir la réforme libérale et s'attache à endiguer ou à canaliser la protestation.

Les « syndicats professionnels », quant à eux, sont aujourd'hui au nombre d'une vingtaine. Chacun d'entre eux représente un groupe professionnel défini sur la base d'un diplôme, fondant une compétence, indépendamment du statut (de salarié, d'indépendant ou d'employeur), a été créé par une loi spécifique et est placé sous la tutelle du ministère

¹ Aux termes de l'article 179 de la Constitution, « Le Procureur Général Socialiste est responsable des mesures à prendre pour garantir les droits du peuple, la sécurité de la société et de son régime politique, et pour sauvegarder les acquis socialistes et le comportement socialiste. » Théoriquement soumis au parlement, il est en fait l'outil de la tutelle du pouvoir politique sur le système judiciaire.

correspondant : le syndicat des ingénieurs dépend du ministère des Travaux publics, les médecins, infirmières, dentistes, pharmaciens, du ministère de la Santé, les professions agricoles et les vétérinaires, du ministère de l'Agriculture, les enseignants, du ministère de l'Éducation, les musiciens, comédiens, artistes, du ministère de la Culture, les journalistes, du ministère de l'Information, les avocats et professions juridiques du ministère de la Justice, les guides touristiques du ministère du Tourisme, etc. L'appartenance à un syndicat professionnel est obligatoire pour être employé dans l'administration ou dans une entreprise publique, ou pour exercer en libéral. Si un ingénieur, un diplômé de droit ou de commerce, un médecin, travaillant dans une entreprise publique industrielle peuvent théoriquement être membres de la fédération ouvrière, dans les faits, ils ne le sont généralement pas. En tout état de cause, les « professionnels » bénéficient d'une représentation au sein des comités d'entreprise distincte de celle des autres travailleurs.

Les syndicats professionnels rassemblent aujourd'hui, tous ensemble, des effectifs à peu près équivalents à ceux de la fédération ouvrière : mais entre les enseignants (700 000 à 800 000 membres) et les journalistes (environ 4 à 5000), il n'y a évidemment pas de commune mesure. Et si le niveau des effectifs est parfois inversement proportionnel à la capacité de mobilisation, c'est aussi que l'histoire de ces organisations est très différente. Certaines d'entre elles ont été le lieu d'une contestation récurrente vis-à-vis du pouvoir, de l'époque nassérienne jusqu'aux années 1990 : il s'agit principalement de celles des médecins, des ingénieurs ou des avocats et dans une moindre mesure des scientifiques ou des journalistes. C'est pour faire échec à la montée du courant islamique en leur sein qu'a été promulguée en 1993 une loi réorganisant les modalités d'élection des directions syndicales, visant à assurer le contrôle du parti au pouvoir. Cette « loi n°100 » a entraîné leur paralysie progressive et aujourd'hui, c'est hors des syndicats que s'exprime, de façon de plus en plus forte, la contestation croissante de l'autoritarisme et des politiques sociales.

Depuis la fin des années 1990, on assiste ainsi d'une part à une recrudescence désordonnée des mouvements de grève dans de nombreuses entreprises, de l'autre, à diverses formes de contestations du contrôle de l'État dans certaines professions libérales ou intellectuelles, juges, avocats, journalistes en particulier. Pour contourner l'emprise du pouvoir sur les organisations existantes, des associations se créent, qui laissent entrevoir, malgré les faiblesses et les difficultés, l'émergence d'une dynamique de pluralisme syndical.

Pour comprendre comment on en est arrivé à cette situation, il faut revenir aux conditions de la naissance de ces organisations syndicales et aux principes qui les ont fondés à l'époque de la révolution, dans la seconde moitié des années 1950, aux mutations qu'elles ont connues après la révolution et au glissement induit par les politiques de pseudo libéralisation sous Sadate et Moubarak.

Syndicalisme et lutte nationale

Si la naissance des premières organisations ouvrières égyptiennes remonte au début du siècle, l'existence des syndicats ne sera légalisée qu'en 1942, après des décennies de luttes, par une loi qui exclut du droit syndical les employés et les ouvriers agricoles et interdit la formation d'une confédération nationale. Les années 1942-46 se caractérisent par des mobilisations sociales de grande ampleur, l'influence des syndicats progresse rapidement et des candidats ouvriers indépendants se présentent aux législatives de 1944-45. La création du Comité national des ouvriers et étudiants marque l'unification (éphémère) d'un mouvement syndical, où la gauche marxiste, influente, coexiste avec d'autres courants, travailliste, wafdiste, ainsi qu'un courant influencé par les Frères musulmans.

À la même époque se créent plusieurs associations de diplômés, généralement employés de l'État, qui réclament une revalorisation de leur statut. Un ordre des avocats avait vu le jour dès 1912 et une première association médicale avait été constituée en 1920. Mais les années 1940 voient successivement la naissance des syndicats de journalistes (1941), d'ingénieurs (1946), d'agronomes (1949). En 1951, une loi réorganise le syndicat des enseignants : héritier d'une longue tradition de luttes, celui-ci paye la reconnaissance de son rôle par sa soumission aux missions définies désormais par le ministère de l'Éducation.

Syndicats ou associations professionnelles sont étroitement liés au mouvement national. L'instrumentalisation des secondes par les partis nationalistes, particulièrement le Wafd, est incontestable, mais à l'inverse, elles fournissent nombre de leaders politiques. Cette relation complexe explique pour une large part celle que ces mêmes organisations entretiendront avec le pouvoir nassérien.

Après la révolution de juillet 1952, l'État nassérien, devenu le principal employeur, améliore considérablement la situation des travailleurs. Les salaires sont augmentés, de nombreux avantages sociaux sont accordés en matière de logement, d'approvisionnement, de santé et d'éducation. Le droit syndical est désormais reconnu pour tous, y compris pour les travailleurs agricoles. Mais un processus de « caporalisation » (Bianchi, 1986) est amorcé dès 1952 avec la mainmise du pouvoir sur les syndicats, l'éloignement des éléments jugés trop [indépendants](#) et la cooptation d'une nouvelle élite syndicale. Lorsque la Fédération générale des syndicats des travailleurs égyptiens (FGSTE) est créée en 1957, toute forme de pluralisme est définitivement bannie. Le pouvoir choisit les membres du conseil exécutif et la moitié des anciens dirigeants syndicaux sont écartés. En 1958, l'appartenance au parti unique devient obligatoire pour toute candidature à un poste syndical.

Paradoxalement, si la volonté de promotion des travailleurs affichée par le projet nassérien et dont la Fédération ouvrière est censée être le garant, se traduit durant cette période par une réelle amélioration de leurs conditions de vie et de travail, ces avancées sociales octroyées d'en haut débouchent sur un affaiblissement général de la mobilisation ouvrière. Le syndicat se transforme en simple agence de service et en relais de l'administration, auquel les ouvriers s'adressent pour régler des problèmes devenus individuels. La mémoire des luttes et la conscience du poids que peuvent représenter les ouvriers ne disparaît pourtant pas partout : les grèves et manifestations qui suivent la défaite de 1967 en sont le signe. Le mécontentement s'exprime d'abord sur la question de la guerre. En 1968, de fortes mobilisations étudiantes et ouvrières échappent à la tutelle du syndicalisme officiel. Helwan, symbole de l'industrialisation nassérienne, est en grève. En novembre 1969, un mouvement de révolte contre le régime marque le début d'une longue série de conflits qui s'échelonnent tout au long des années soixante-dix et quatre-vingt.

Parallèlement à la mainmise sur les syndicats ouvriers, les années 1950 voient l'institutionnalisation d'un système qui oppose de façon de plus en plus tranchée syndicats de salariés – organisés par branches industrielles, regroupés dans une grande Fédération et dépendant du ministère du Travail – et syndicats dits professionnels, créés chacun par une loi. Ces derniers se définissent par une qualification (sanctionnée le plus souvent par un diplôme) et un domaine de compétence tandis que les premiers se définissent par une branche industrielle, placés sous la tutelle des ministères techniques et mobilisés au service du projet de développement. Chacun des syndicats professionnels regroupe en son sein des « professionnels » qui peuvent être salariés dans une industrie ou une administration, travailler en pratique libérale ou être patron de société, de clinique, d'entreprise. Le principe qui justifie leur regroupement sur la base d'une qualification plutôt que d'un statut socioprofessionnel est en effet la priorité donnée à la mobilisation des compétences au service d'un projet de société dans lequel les différences de classe sont censées être abolies et où

chacun œuvre pour le bien de tous. La mission des syndicats professionnels, telle que définie par la loi, est d'abord et avant tout de contribuer à cette mobilisation par la formation, la conscientisation, l'élévation du niveau scientifique, tout en contrôlant le respect des normes et de l'éthique professionnelle et en organisant la solidarité entre ses membres.

Ce projet de mobilisation des syndicats professionnels ne se réalise pas sans conflit et sans hésitations : les relations avec le pouvoir nassérien sont conflictuelles et des logiques contradictoires s'affrontent. La première décennie (1952-61) est marquée par l'ambivalence du pouvoir, par les mesures administratives, la manipulation des élections, la promotion de leaders proches du régime, sans remettre en cause leur nature ni même réellement leur autonomie. En 1955, une série de nouvelles lois sont promulguées, qui placent les syndicats existants sous la tutelle du parti au pouvoir. De nouveaux syndicats voient alors le jour.

L'exemple du « Syndicat des professions scientifiques », fondé en 1957, illustre la nouveauté du projet qui se dessine depuis la révolution de 1952. Regroupant tous les diplômés des facultés de science, quel que soit leur emploi (à l'exception des enseignants du secondaire), il a pour mission de « diffuser la culture scientifique, élever la conscience scientifique dans le peuple de façon à aider à l'amélioration et à l'augmentation de la production... et proposer des solutions scientifiques aux problèmes de la production et de la société... » (loi n°80 de 1969, art. 3). Si l'on attend des ingénieurs qu'ils bâtissent la société nouvelle, la science et les « scientifiques » doivent se mettre au service du peuple et du projet national.

Au début des années 1960, le régime se radicalise. Lors du congrès des forces populaires en 1961, Nasser dénonce le caractère « bourgeois » des syndicats professionnels ; après la fondation de l'Union socialiste arabe en 1964, certains préconisent leur disparition pure et simple. Ils n'auront cependant pas le dessus. La constitution de 1965 introduit au contraire une représentation fonctionnelle² des groupes sociaux à tous les niveaux de la société, dans toutes les instances élues, assemblée du peuple, conseils locaux, comités d'entreprise, ainsi que dans les partis. Trois grandes catégories sont définies : les « ouvriers », les « paysans », et les « autres catégories », lesquelles incluent, outre les commerçants et les propriétaires, l'ensemble des catégories intermédiaires diplômées, y compris bien sûr les professions à statut relevant des syndicats professionnels.

Cette hésitation entre une logique de classe (suppression des organisations bourgeoises) et une logique corporatiste (les transformer en instrument de mobilisation) se résout donc en faveur de la seconde option. Celle-ci se double néanmoins d'un effort de « démocratisation » par l'élargissement de certains syndicats à de nouvelles catégories moins qualifiées (donc moins prestigieuses) : en 1966, le syndicat des agronomes est élargi aux techniciens diplômés des écoles et instituts agricoles ; le syndicat des avocats s'ouvre en 1968 aux juristes salariés du secteur public. En revanche, les ingénieurs comme les médecins résistent avec succès à l'élargissement de leur syndicat, pour les premiers aux techniciens, pour les seconds aux infirmières et autres professions paramédicales, signalant la force d'un corporatisme professionnel qui s'impose face aux tentatives de prise du pouvoir par les catégories les moins diplômées. À l'inverse, la « démocratisation » peut aussi être lue comme la victoire d'une logique de classe (moyenne) contre une logique professionnelle.

De l'« *Infitah* » à l'ajustement structurel : entre corporatisme et affairisme

Le « mouvement de redressement » initié par Sadate en mai 1971 inaugure la politique d'ouverture économique dite d'*infitah*. Les deux décennies qui suivent se caractérisent par un

² Au sens d'une conception du corps social où les groupes sont définis par leurs fonctions complémentaires dans un ensemble d'où les conflits sont absents.

mélange de mesures très partielles de libéralisation économique et d'une libéralisation politique en trompe-l'œil, masquant mal l'autoritarisme et la corruption croissante du régime. L'agitation populaire et la montée de la contestation islamique provoquent un raidissement du pouvoir, une volonté renforcée de contrôle politique et un recours accru aux logiques d'allégeance personnelle.

Conjuguée à l'explosion de l'émigration vers les pays producteurs de pétrole à partir de 1973-74, la réduction des budgets sociaux provoque un creusement des inégalités sociales alors qu'inflation et consumérisme fragilisent l'économie. Mais les syndicats accompagnent les réformes libérales et entravent toute velléité de résistances au nom du réalisme. Plus que jamais, leur mission se réduit à quelques prestations de services et à un rôle de médiation pour répondre aux doléances individuelles. Pourtant, la dégradation des conditions de vie des ouvriers du secteur public dans les années 1980 suscite une certaine renaissance de mouvements revendicatifs, comme dans les aciéries de Helouan en 1989 ou dans l'industrie textile au début des années 1990. Dans la foulée du premier plan d'ajustement structurel, la loi n° 203 de 1991 ouvre la voie à la privatisation du secteur public, qui devient « secteur public des affaires », avec l'introduction d'une part de capital privé et d'un impératif de rentabilité. Un projet de réforme du code du travail est publié en 1994, mais ne sera voté qu'en 2003. Il marque cependant le début d'une période transitoire ambiguë marquée par une série de mesures remettant progressivement en cause les garanties dont bénéficiaient les travailleurs des entreprises publiques. Une politique de réduction des effectifs est mise en œuvre, qui passe non seulement par l'arrêt des embauches, mais aussi par des plans de mises à la retraite anticipée. La décennie quatre-vingt-dix est jalonnée par des mouvements de grève et de protestation ouvrière en opposition à une fédération syndicale inféodée au pouvoir.

De 1970 à 1990, le nombre de bacheliers est multiplié par près de quatre (il passe de 20 % à 40 % d'une classe d'âge) et la part relative des diplômés du secondaire général baisse de 63 à 34 %, tandis que celle du secondaire professionnel (industriel, agricole et commercial) suit une évolution inverse. Dans le même temps, on assiste au triplement des effectifs universitaires et au quasi quadruplement de ceux des diplômés du supérieur. Pour tous, les conditions d'accès au marché du travail sont de plus en plus difficiles : si les bacheliers sont touchés de plein fouet par le chômage, les jeunes ingénieurs et médecins ne sont pas épargnés par les difficultés. Les syndicats professionnels se trouvent ainsi confrontés à un double mouvement d'élargissement de leurs effectifs et de dégradation accélérée des conditions d'emploi.

Plusieurs nouveaux syndicats « professionnels » sont créés (les syndicats des « commerciaux » ou « professions commerciales » en 1972, des « professions sociales » en 1973, des « professions techniques appliquées » en 1974, des « professions infirmières » en 1976) : dans tous les cas, la « profession » est définie uniquement par la détention d'un diplôme. Ces créations syndicales des années 1970 sont une façon de donner satisfaction à bon compte à certaines catégories socioprofessionnelles en demande de reconnaissance et de promotion symbolique, tout en élargissant la clientèle d'hommes lige du pouvoir, grâce aux nouvelles positions offertes à la tête de ces organisations à quelques fidèles. Elles permettent clairement, dans certain cas, de freiner un éventuel élargissement de la contestation sociale.

Infirmières et techniciens offrent deux exemples saisissants de ce double processus de promotion/division. Un syndicat d'infirmières avait participé aux luttes ouvrières dans les années 1940, puis avait disparu avec la centralisation syndicale des années 1950 opérée sous Nasser. Les infirmiers et infirmières se retrouvaient au sein du syndicat des personnels de santé de la Fédération syndicale ouvrière avec l'ensemble des employés du ministère de la Santé, qualifiés et non qualifiés, tous métiers et professions confondus. Dans les années 1960, il avait été question de fondre l'ensemble des professions de santé, de l'infirmière au médecin,

dans un seul « syndicat professionnel », selon le même principe qui poussait au regroupement des techniciens agricoles avec les agronomes, et des diplômés d'écoles et d'instituts industriels avec les ingénieurs. On a vu que seuls les premiers avaient obtenu gain de cause. La création d'un « syndicat professionnel » d'infirmiers et infirmières marque la reconnaissance symbolique d'une distinction par rapport à la masse des salariés non diplômés, en les rapprochant des professions les plus prestigieuses et en les séparant des catégories non qualifiées (non diplômées). Cette reconnaissance est aussi celle d'un niveau de formation plus élevé et consacre une promotion sociale et professionnelle. Elle est de toute évidence facilitée par l'incapacité de la Fédération syndicale à prendre en compte la diversité de statuts et des situations, du fait de leur non différenciation. Mais cette promotion se réduira rapidement à sa dimension symbolique avec l'inflation des effectifs et la baisse du niveau de vie des employés de l'État. Le cas des « professions techniques appliquées » est encore plus frappant : regroupant les diplômés d'écoles et instituts techniques, leur syndicat englobe bientôt, dans certaines entreprises, la moitié des ouvriers, les plus qualifiés d'entre eux, parmi lesquels étaient autrefois recrutés nombre de dirigeants syndicaux. Ayant désormais la qualité de « professionnels », ils ne peuvent plus représenter les ouvriers.

La présidence de Moubarak (à partir de 1981) voit la poursuite de ce même double mouvement contradictoire de libéralisation économique qui s'accompagne de mesures en faveur d'un certain pluralisme (au moins formel) de l'expression politique, mais aussi d'une répression accrue des forces contestataires et de toute tentative de jonction entre contestation politique et mouvement social. Le nombre des diplômés continue à croître et les effectifs de l'administration à gonfler. Mais le temps d'attente entre le diplôme et un recrutement de plus en plus hypothétique par l'État tend à s'allonger indéfiniment. Du fait des difficultés croissantes à trouver un emploi, de la baisse dramatique du niveau de vie et de la dégradation des services publics, le volet social de l'action syndicale prend une importance démesurée. Grâce aux caisses de retraite qu'ils gèrent, les syndicats professionnels se transforment en sociétés d'investissement, participant ainsi à une politique de libéralisation gangrenée par l'affairisme et la corruption.

En 1986, pour la première fois, le syndicat des médecins se donne une direction islamiste. Les ingénieurs suivent cet exemple un an plus tard, puis les scientifiques, les pharmaciens et finalement les avocats. Le « courant islamique » voit son influence grandir dans les syndicats professionnels, plus particulièrement les plus anciens. Il était devenu hégémonique dès le milieu des années 1970 dans le syndicat étudiant dont il avait expulsé les courants de gauche jusqu'alors majoritaires. Ce sont ces mêmes dirigeants étudiants du tournant des années 1970-80 qui arrivent quelques années plus tard à la tête des syndicats professionnels. Pourtant, par consensus entre toutes les forces en présence, la fonction de président de syndicat reste entre les mains de personnalités du pouvoir ou proches de lui.

Paradoxalement, ce sont les anciennes professions, traditionnellement plus élitistes, en tout cas plus sélectives et plus prestigieuses, qui passent sous l'emprise des islamistes et non les plus populaires. Peut-être doit-on y voir l'effet d'un mouvement de déclassement, certes aussi massif pour tous, mais plus douloureux à vivre pour des professions qui continuent à se considérer comme appartenant à l'« élite ».

Le début des années 1990 est jalonné d'affrontements entre les syndicats les plus prestigieux et le pouvoir, en particulier les médecins et les ingénieurs, les journalistes et les avocats. Ces batailles sont essentiellement politiques. Le monopole syndical n'est pas remis en cause, pas plus que les réformes économiques en cours. Sur les questions économiques, la mobilisation est pragmatique et prend la forme de la multiplication des services et des aides, personnels ou professionnels.

Ainsi, alors que dans les années 1960, les syndicats professionnels étaient apparus comme un outil d'encadrement et de mobilisation pour soutenir la construction d'une société et d'une économie moderne, et que leurs fonctions plus strictement sociales (gestion des retraites ou des services) étaient secondaires, les années 1990 voient la disparition de la première fonction et leur transformation en tremplin de l'opposition. Mais la contestation la plus virulente s'accompagne d'une prise en charge assumée par les syndicats de fonctions précédemment dévolues à l'État. D'un côté, l'État se décharge de sa mission sociale, de l'autre, les dirigeants syndicaux se saisissent de l'occasion offerte pour se donner une légitimité fondée non sur la contestation, mais sur la participation à un système économique de plus en plus libéralisé. Mais ils ne peuvent jouer ce rôle que grâce à l'importance des ressources financières dont ils disposent et qui ont quatre origines : les cotisations des adhérents, les subventions de l'État, les taxes prélevées sur les activités économiques relevant de la spécialité professionnelle du syndicat (sorte de taxe professionnelle) et les bénéfices sur les entreprises et les investissements — ces deux derniers types de ressources prenant de plus en plus d'importance.

La promulgation de la loi n° 100 de 1993, sous prétexte de créer les conditions d'une plus grande participation aux élections syndicales, permet un contrôle accru du parti au pouvoir sur le processus électoral et entraîne successivement le blocage des plus importants des syndicats : les élections sont reportées à plusieurs reprises, les syndicats des ingénieurs et des avocats sont placés sous administration judiciaire. Ces derniers finiront par obtenir la levée du séquestre et à organiser des élections au début des années 2000. Une telle situation favorise toutefois la démobilisation des adhérents. Face aux difficultés économiques et à la montée du chômage, et en l'absence de cadre de mobilisation collective, les seules ressources sont celles de la famille, de la débrouillardise ou de la fuite dans l'émigration. L'autoritarisme et le corporatisme se transforment en vecteurs d'un libéralisme de plus en plus effréné.

Jusque dans les années 1980, on pouvait donc proposer une interprétation du syndicalisme professionnel égyptien comme articulant une forme de corporatisme sociétal appuyé sur une forte valorisation du diplôme, et un corporatisme d'État qui n'a de sens qu'en lien avec un projet de construction nationale. Cette articulation entre deux formes de corporatisme prend tout son sens dans une représentation fonctionnelle de la société partagée par les différents acteurs qui portent le projet national. L'accélération du processus de libéralisation économique favorisera un repli individualiste mitigé de solidarités locales. Mais la persistance de l'autoritarisme suscite à l'inverse de nouvelles formes de résistances.

Accélération des politiques néolibérales et nouvelles formes de contestation

En 2006, 193 entreprises publiques ont été vendues et 682 sont mises en vente, partielle ou totale. Un nouveau salariat industriel privé au statut précaire et aux droits sociaux réduits émerge, notamment dans les nouvelles villes. La segmentation du groupe salarié s'approfondit (fonction publique, secteur public des affaires, secteur privé, zones franches, secteur informel...). Avec le démantèlement du secteur public, la réduction des effectifs, l'accélération du rythme des privatisations, la base du syndicalisme officiel se réduit drastiquement et le secteur privé y reste très peu représenté. Les nouvelles villes industrielles constituent un véritable désert syndical.

La « loi unifiée du travail » est finalement adoptée en 2003, neuf ans après la publication du projet de réforme du code du travail en 1994. Elle inclut la remise en cause de la sécurité de l'emploi et des avantages sociaux. Pour être en phase avec les accords internationaux, le droit de grève est formellement reconnu, mais il est entouré de conditions qui le rendent inapplicable : demande écrite à l'avance, interdiction pendant les périodes de médiation, d'arbitrage et de négociations collectives, interdiction dans les entreprises de

services publics, etc. Surtout, l'accord de la majorité des 2/3 du Conseil d'administration du Syndicat général est nécessaire pour déclencher une grève, accordant un droit de *veto de facto* à la bureaucratie syndicale. Les fonctions des syndicats se modifient : ils ne sont plus de simples prestataires de services et deviennent en principe responsables de négociations (conventions collectives, accords de branches, normes minimales...). L'examen des élections syndicales de 2006 est instructif. Le contrôle des candidatures est étroit : il signifie épuration et évictions. Le phénomène du candidat unique « élu » par proclamation (*tazkiyya*) prend de l'ampleur. Avec la nouvelle loi, le seuil de constitution d'une section syndicale passant de 50 à 250 travailleurs aggrave la désyndicalisation. Des militants parlent de « syndicats sans travailleurs et travailleurs sans syndicats »³.

L'accélération des politiques néolibérales et des mesures de privatisation, la montée du chômage et les difficultés croissantes vécues par les nouvelles générations de diplômés qui arrivent sur le marché du travail suscitent une multiplication de mouvements de résistance sans coordination entre eux. Les grèves se multiplient, surtout dans les entreprises publiques ou en voie de privatisation, mais les ouvriers du secteur privé s'y mettent à leur tour. Elles bénéficient parfois du soutien des comités syndicaux locaux, mais sont le plus souvent dénoncées par la Fédération ouvrière comme illégales. Le syndicalisme officiel est affaibli, sur la défensive. Cependant, les mobilisations sociales ne débouchent ni sur une structuration, ni sur une continuité ou une accumulation de forces. La lutte pour la survie mine la solidarité nécessaire au développement des luttes et à leur structuration.

Dès les années 1990, des associations avaient commencé à voir le jour, pour venir en aide aux salariés en grève et faire connaître leur action, comme la Maison des services syndicaux (*Dâr al-Khadamât al-Niqâbiyya*) à Hérouville, à Mahalla-l-Kubra et au Six Octobre, le Centre de la Terre pour les Droits de l'Homme (*Markaz al-Ard*) au Caire, le Centre *al-Fajr* à Mahalla-l-Kubra. Elles adoptent généralement un statut de société civile, afin d'échapper au contrôle imposé par la loi sur les associations. Des réseaux ouvriers critiques s'organisent, comme le Comité de défense des droits des ouvriers, le Comité de coordination pour les droits et les libertés syndicales ou la récente tentative d'animation d'un Comité préparatoire pour un congrès des ouvriers d'Égypte... Leurs activités sont variées : aide juridique, actions de solidarité, création de réseaux, formation syndicale, soutien à des candidats radicaux aux élections syndicales. Ces groupes sont confrontés à divers problèmes : d'abord le harcèlement du pouvoir bien sûr⁴, mais aussi celui du financement qui est particulièrement sensible : certains reçoivent une aide de donateurs étrangers, mais d'autres refusent, de peur d'être prisonniers d'une relation de dépendance ou par crainte d'une professionnalisation qui empêcherait l'émergence d'un vrai pôle de résistance ou encore entraînerait vers l'action caritative ou la prestation de services. La question du pluralisme syndical refait surface et l'échec des tentatives d'action au sein des syndicats officiels pose à nouveau la question de la création de syndicats alternatifs. Mais la question décisive semble moins être le pluralisme syndical que l'implantation dans le secteur privé. Le monde ouvrier a profondément changé avec l'apparition d'un nouveau salariat sans expérience et sans mémoire qui révèle une rupture entre générations et la disparition progressive de tout un héritage de luttes et d'expériences.

Du côté des syndicats professionnels et des professions diplômées, paralysés depuis le milieu des années 1990, des élections arrivent à être organisées chez les journalistes ou les avocats. En 2003, les premiers se donnent un président indépendant pour la première fois

³ Barakât, Saber et 'Alî, Khaled, *Niqabât bila 'ummâl wa 'ummâl bila niqâbat*, Le Caire, Al Lagna al tansîqiya li-l huqûq wa al hurriyât al niqâbiya, 2002

⁴ La maison des services syndicaux a été fermée au printemps 2007 et son principal animateur condamné pour « diffamation » pour avoir dénoncé un cas avéré de corruption.

depuis longtemps, signalant probablement un effet du développement d'une presse indépendante. Il est réélu en 2005, mais en 2006 un candidat pro-gouvernemental réussit à le battre, en promettant une revalorisation du statut des journalistes, l'amélioration des conditions d'exercice et l'annulation des peines de prison pour « diffamation » récemment prononcées à l'encontre de certains journalistes un peu trop critiques. Un mouvement contestataire remarquable s'est développé chez les juges en 2005, à dimension indissociablement professionnel et politique : il s'agissait en effet de défendre leur prérogative constitutionnelle de contrôle des élections politiques et leur indépendance vis-à-vis du pouvoir, mais ce faisant, de contester la politique du gouvernement. Face à la paralysie des autres syndicats, la nouveauté est aussi la naissance de plusieurs associations qui adoptent le même intitulé « pour le changement », de médecins, d'ingénieurs, d'étudiants. On ne peut manquer de mentionner aussi l'émergence parallèle et convergente, encore timide certes, d'un double mouvement d'enseignants et d'étudiants au sein de l'université, sous le nom de « mouvement du 9 mars », dénonçant la corruption, l'atteinte aux libertés académiques, mais aussi la dégradation des conditions de travail à l'université.

En conclusion, si la situation égyptienne est loin d'être exceptionnelle, le contraste est plus frappant que jamais entre la montée du mécontentement et des frustrations, la paralysie des grands organisations et les difficultés rencontrées par les efforts de mobilisation déployés par de toutes petites organisations.

Pour en savoir plus

Bianchi Robert, 1989, *Unruly corporatism, Egyptian associational life in the 20th century*, Oxford, OUP, 267 p.

Clément Françoise, 1998, « Libéralisation du rapport salarial en Égypte, *Maghreb-Machrek*, n°162, oct-déc, p. 39-56

Clément Françoise, 2007, « Élections ouvrières : entre fraude et chasse aux Frères masqués », *Chroniques égyptiennes*, 2006, Le Caire, Cedej, p. 59-86

Couland Jacques, 1978, « Regards sur l'histoire syndicale et ouvrière égyptienne », *Mouvement ouvrier, communisme et nationalismes dans le monde arabe*, Ed. Ouvrières, p. 173-201

Longuenesse Élisabeth, 2007, *Professions et société au Proche-Orient*, Presses Universitaires de Rennes, 228 p.

Monciaud Didier, 2007, « Du mouvement ouvrier au mouvement social ? Trajectoire des mobilisations ouvrières dans l'Égypte contemporaine », in G. Khoury, H. Laurens, N. Méouchy, P. Sluglett (dir), *États et sociétés en quête d'avenir, des indépendances à aujourd'hui*, vol. 2, Paris, Geuthner, p. 341-358

Pripstein Posusney Marsha, 1997, *Labor and the State in Egypt*, New York, Columbia Univ. Press, 327 p.

Bibliographie

'Abbâs Kamâl, 1999, *Al-haraka al-'ummâliyya, wâqi' wa as'ila (Le mouvement ouvrier, réalité et questions)*, Le Caire, Dâr al Khadamât al niqâbiyya wa al 'ummâliyya

Abu-l-As'ad Muhammad, 1994, « Les enseignants égyptiens, un siècle de syndicalisme », *Égypte Monde arabe*, 18-19

- Al-Bannâ Gamâl, 1998, *Al-haraka al-niqâbiyya al-misriyya, mi'at 'âm (100 ans de mouvement syndical égyptien)*, Le Caire, Ittihad al islami al dawli li-l-'amal,
- Beinin, Joel et Lockman, Zachary, 1987, *Workers on the Nile*, Princeton, Princeton University Press, 1987
- Beinin Joel, « Islam, Marxism and the Shubra al-Khyma Textile Workers : Muslim Brothers and Communists on the Egyptian Trade Union Movement », in Edmund Burke et Ira Lapidus (eds), *Islam, Politics and Social Movements*, Berkeley, University of California Press, 1988, p. 207-227.
- Beinin Joel, 1989, « Labor, Capital and the State in Nasserist Egypt », *IJMES*, n°1, Février 1989, p. 71-90.
- Bianchi Robert, 1989, *Unruly corporatism, Egyptian associational life in the 20th century*, New York, Oxford, Oxford University Press, 267 p.
- Botiveau Bernard, 1993, *Loi islamique et droit dans les sociétés arabes*, Paris, Karthala, 379 p.
- Chiffolleau Sylvia, 1997, *Médecine et médecins en Égypte*, Paris/Lyon, L'Harmattan/Maison de l'Orient et de la Méditerranée.
- Clément Françoise, 1994, « Péripéties et vicissitudes de la libéralisation du marché du travail en Égypte », *EMA*, n°20
- Clément Françoise, 1998, « Libéralisation du rapport salarial en Égypte », *Maghreb-Machrek*, n°162, oct-déc
- Clément Françoise, 2000, « Libéralisation économique et nouvelle configuration de l'emploi en Égypte », *Revue Tiers Monde*, 163, juil-sept
- Clément Françoise, 2007, « Élections ouvrières : entre fraude et chasse aux Frères masqués », *Chroniques égyptiennes*, 2006, Le Caire, Cedej.
- Hawârî Anwar, 1985, « Les syndicats professionnels », in *Rapport Stratégique Arabe 1994*, Centre d'Etudes Stratégiques d'Al-Ahrâm, Le Caire, p. 390.
- Ibrahîm Gamâl Abd el Nasser, 1998, « Représentation syndicale et transition libérale en Égypte : lecture des élections de 1996 », *Égypte Monde Arabe*, n°33, 1998, p. 181-223
- Kienle Eberhard, 2000, *A grand delusion, Democracy and economic reform in Egypt*, Londres, IB Tauris.
- Longuenesse Élisabeth, 2000, « Lutttes de classement et constructions professionnelles en Égypte, l'exemple des "professions techniques appliquées" », *Sociétés Contemporaines*, n°43, p. 121-145.
- Longuenesse Élisabeth, 2003, « Diplômes industriels et service de l'État : Les fantassins de la modernisation de l'Égypte - Remarques sur l'histoire de l'association des diplômés d'écoles industrielles (1943-1974) », *REMMM*, n° 101-102, p. 175-198
- Longuenesse Élisabeth, 2007, *Professions et société au Proche-Orient*, Presses Universitaires de Rennes, 228 p.
- Monciaud Didier, 2007, « Du mouvement ouvrier au mouvement social ? Trajectoire des mobilisations ouvrières dans l'Égypte contemporaine », in G. Khoury, H. Laurens, N. Méouchy, P. Sluglett (dir), *États et sociétés en quête d'avenir, des indépendances à aujourd'hui*, vol 2, Paris, Geuthner, p. 341-358
- Moore Clement H., 1974, « Les syndicats professionnels dans l'Égypte contemporaine: l'encadrement de la nouvelle classe moyenne », *Maghreb-Machrek*, 64, p. 24-34
- Moore Clement H., 1980, *Images of Development, Egyptian Engineers in Search of Industry*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts and London, England, 250 p.
- Pripstein Posusney Marsha, *Labor and the State in Egypt*, New York, Columbia Univ. Press, 1997, 327 p.
- Qandil Amani, 1994, « L'évolution du rôle des islamistes dans les syndicats professionnels égyptiens », in *Le phénomène de la violence politique, Perspectives comparatistes et paradigme égyptien*, Dossiers du CEDEJ.

- Qandil Amani, 1992, « Le courant islamique dans les institutions de la société civile: le cas de ordres professionnels en Égypte », in *Modernisation et nouvelles formes de mobilisation sociale 2. Égypte-Turquie, Dossiers du CEDEJ*.
- Roussillon Alain, 1990, « Entre al-Jihâd et al-Rayyan : phénoménologie de l'islamisme égyptien », *Maghreb-Machrek*, 127, janvier-février-mars 1990, 17-50.
- Rosefski Carrie, 1996, « Professional Associations in Egypt », in J. Stork & J. Beinin (eds), *Political Islam*, University of California Press.
- Sayyid (El-) (Mustafa Kâmil), *Al-Mujtama' wa-l-siyasa fî Misr, Dawr jâm'ât al-masâlih fî al-nizâm al-siyasî al-misrî (Société et politique en Égypte, Le rôle des Groupes d'intérêts dans le système politique égyptien) (1952-1981)*, Le Caire, Dar al-Mustaqbal al-'Arabi, 1983, 177 p.
- Sayyid (El-) (Mustafa Kâmil), 1995, « A civil society in Egypt ? », in Norton A. R., *Civil Society in the Middle East*, Brill, vol. 1, p. 269-293.
- Springborg Robert, 1978, « Professional Syndicates in Egyptian Politics, 1952-1970 », *IJMES*, IX/3, p. 275-295.
- Tomiche, F., « Syndicalisme et certains aspects du travail en RAU (Égypte) », Paris, Maisonneuve et Larose, 1974, *Travailleurs et industrie à l'heure des réformes économiques, Égypte Monde Arabe*, n°33, 1er semestre 1998
- 'Uthmân, Taha Sa'd, *Al Idrâbât fî misr zaman al Arba'inât (Les grèves en Égypte dans les années 1940)*, Le Caire, Al 'Arabi, 1998
- 'Uthman, Taha Sa'd, *Istiqlâliyya haraka al-tabaqa al-'âmila al-misriyya tanzimân wa kifâhân (L'autonomie d'organisation et de lutte de la classe ouvrière égyptienne)*, Le Caire, Dâr al Mahrousa, 2002